

Règlement Trophée fédéral carnassiers 80 :

10 novembre 2018

Version du 19 septembre 2018

I. Modalités d'inscription

- Concours individuel gratuit.
- Inscription par téléphone jusqu'au 7 novembre (nombre de places limitées à 85 participants dont maximum 15 en float tube). Aucune inscription sur place.
- Concours ouvert à tous, à partir de 12 ans (les mineurs devront obligatoirement être accompagnés d'un adulte et avoir remplis l'autorisation parentale).
- Le règlement est en téléchargement sur le site Internet de la Fédération (peche80.com).
- L'inscription implique que l'organisateur soit titulaire des droits d'images prises lors de cette journée. Ces dernières feront l'objet d'une exploitation non commerciale et serviront à la promotion de la pêche (pour les mineurs, il faudra compléter le formulaire de droit à l'image).

II. Déroulement du concours

NOTA : Les horaires de début et fin de manches correspondent au début et à la fin d'action de pêche. Chaque pêcheur devra ainsi considérer le temps du trajet pour aller ou revenir de son site de pêche.

8h15 : Accueil des participants : Rendez-vous sur le parking de Samara. Le **plan est disponible sur la page d'accueil du site de la Fédération.**

8h20 - 8h45 :

- Distribution des badges et des fiches de captures

8h45 :

- Présentation du concours et des règles.
- Présentation des parcours
- Déplacement sur la zone de pêche

9h30 : Début de la manche

13h00 : Fin de la manche et rassemblement à Samara. A 13h30, toutes les fiches de captures devront être rendues. (Passé ce délai, les poissons ne seront pas comptabilisés*).

13h30 - 14h30 : Restauration offerte à l'ensemble des participants

14h30 : Remise des prix

III. Règlement du concours

1. Chaque pêcheur devra posséder une carte de pêche d'une AAPPMA en cours de validité.
2. Pêche en **no kill**.
3. Pêche aux **leurres artificiels uniquement** (vifs, mort manié ou autres appâts naturels interdits)
4. L'utilisation d'attractants est autorisée uniquement pour imprégner les leurres.
5. En action de pêche, chaque pêcheur ne pourra utiliser qu'une canne à la fois, la canne devra être tenue à la main. (2 cannes maximum par pêcheur).
6. L'utilisation de l'épuisette est obligatoire (épuisette métallique, gaffe, « fish-grip » ou « pinces à poissons » interdits,).
7. Le poisson sera mesuré sur la toise humidifiée posée au sol.
8. **Gestion des captures de brochet :**

Cette rencontre halieutique étant associée à un but scientifique, l'ensemble des brochets capturés feront l'objet d'un marquage spécifique. Ainsi, tout pêcheur capturant un brochet devra, après la mesure de la taille, le conserver dans une bourriche qui sera fournie par les commissaires.

9. Gestion des captures des autres espèces :

Le travail de mesure et de photographie des individus sur la toise devra être la plus brève possible, tout comme la remise à l'eau de façon à garantir les meilleures chances de survie.

10. Tout poisson mort ne sera pas comptabilisé et le compétiteur fera l'objet d'une pénalité équivalente à la longueur du poisson (confirmé par un commissaire).
11. Afin de pouvoir communiquer sur l'évènement et de vérifier la mesure en cas de contestation, la détention d'un appareil photo numérique par pêcheur sera conseillé.
12. Des commissaires facilement identifiables positionnées le long du parcours surveilleront le bon déroulement de la rencontre et le respect du règlement au fil de la journée.

IV. Comptabilisation des points.

Les poissons comptabilisés pour le gain du Trophée sont :

- le brochet
- le silure
- le sandre
- la truite
- la perche

1 cm correspondant à un point. Au-dessus du cm les points seront automatiquement arrondis au point supérieur. (Exemple : 16.2 cm = 17 points.)

La taille du poisson se mesure du bord de la mâchoire à l'extrémité de la nageoire caudale.

Le brochet se verra attribuer un bonus. Le nombre de point pour la capture du brochet sera triplé. (Exemple brochet 34,4 cm = 35 pts X 3 soit **105 points**)

Le commissaire aura en sa possession une toise de mesure et quelques bourriches. Le pêcheur qui capture un poisson devra donc se faire signaler auprès des commissaires présents.

La démarche de contrôle est la suivante :

- Dépose du poisson sur la toise ;
- Prise de la photo du poisson sur laquelle devra être visible le dossard du pêcheur
- Compléter la fiche de capture avec les éléments suivants (l'espèce capturée, la taille, l'heure de la capture, la signature du pêcheur et du commissaire).

Les ex æquo seront départagés selon la méthode suivante :

- 1° par le plus grand poisson
- 2° par le nombre de poissons pris
- 3° par le plus jeune des concurrents

V. Arrêt ou annulation de la compétition

Les organisateurs se réservent le droit de reporter, d'annuler ou de stopper ce concours (les prises seraient alors comptabilisées).

Si un pêcheur voulait ou devait arrêter la compétition, les points acquis seraient comptabilisés.

VI. Comportement et responsabilités

Cette manifestation se voulant avant tout conviviale, le pêcheur devra respecter l'environnement ainsi que l'ensemble des usagers du fleuve Somme et du chemin de halage.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accidents ou de bris de matériel.

VII. Annexe au règlement

Pour cet évènement, 2 types de prospection seront appliqués : la pêche depuis la berge ainsi que la pêche en float tube (gilet de sauvetage obligatoire). **Un classement pour chaque type de prospection sera effectué.**

Le nombre de place pour le classement float tube sera **limité à 15 pêcheurs**. De plus, le secteur de pêche sera moins important et limité à la partie amont.

ATTENTION, la navigation ne sera pas interrompue pendant le concours.

VIII. Délimitation du parcours pour le concours

Zones de pêche :

- La pêche se fera uniquement dans le fleuve Somme
- La pêche dans les étangs débouchant sur le fleuve Somme est interdite
- La pêche sur le ponton d'amarrage flottant est interdite par mesure de sécurité.

Secteur à pied :

Limite amont : Ecluse de Ailly sur Somme

Limite aval : Ecluse de Picquigny

Sur l'ensemble de la rive droite soit un linéaire de 5500 m maximum.

Les limites aval et amont peuvent être ajustée sur décision de l'organisateur.

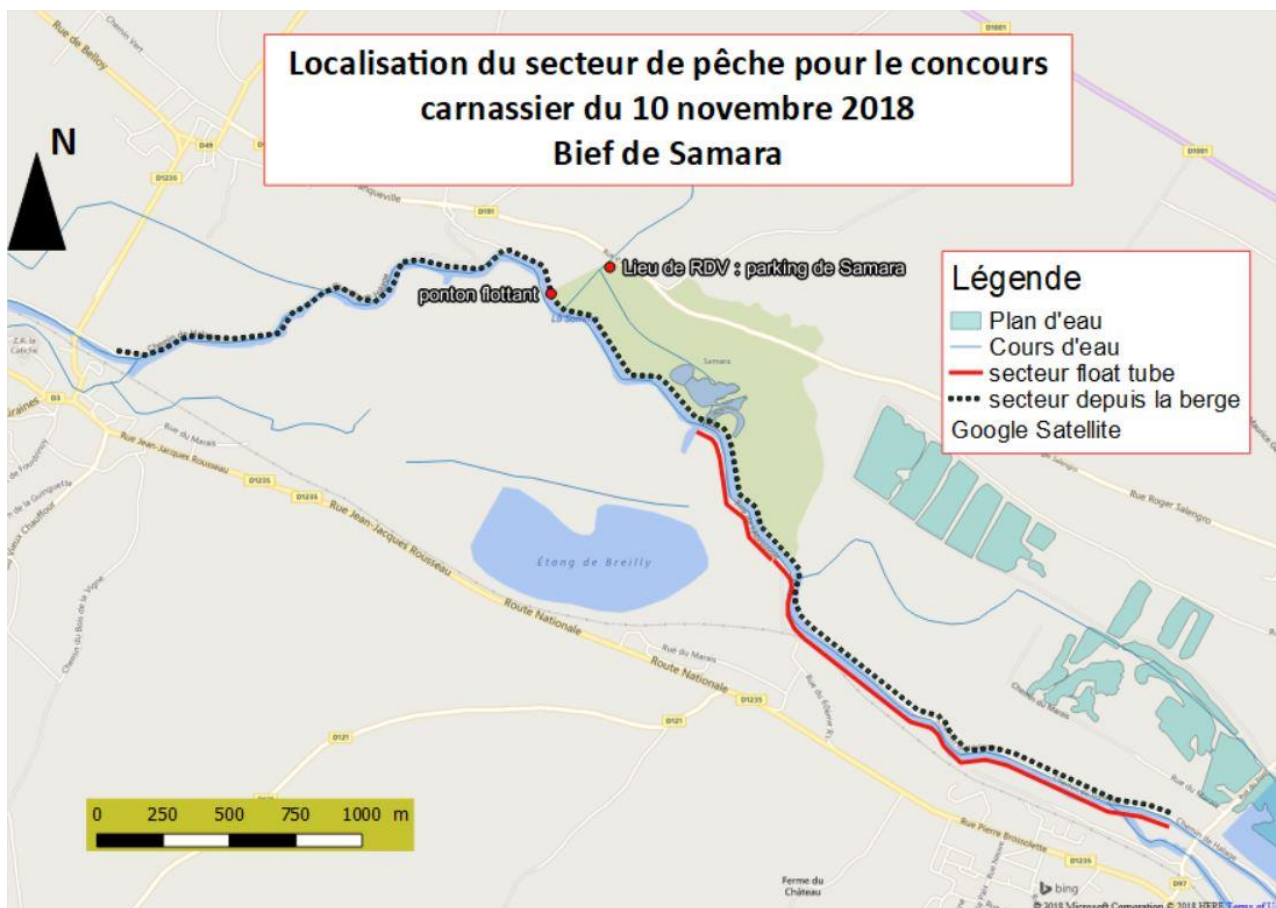
Secteur float tube :

Limite amont : Ecluse de Ailly sur Somme

Limite aval : Exutoire du marais de Tirancourt

Soit un linéaire de 2500 m maximum.

Les limites aval et amont peuvent être ajustée sur décision de l'organisateur.



IX. Déroulé de l'après-midi :

15 h : début de la rencontre halieutique à vocation scientifique sur le même linéaire que le matin. **Aucun classement ne sera effectué l'après-midi.**

15h15 :

- Démonstration de la manipulation de marquage.
- Présentation des premiers résultats à la suite des travaux de restauration de la frayère à brochets.

17h00 : Fin de la rencontre à vocation scientifique et rassemblement à Samara de **tous les participants.**

17h15 : Bilan de la journée

Pour plus de renseignements et afin de valider votre inscription merci de contacter la Fédération de la Somme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Tel : 03 22 70 28 10 - mail : federation@peche80.com